

LES ACCORDS INTERFÉDÉRAUX

(Suite de la 1^{re} page.)

C'était, à vrai dire, la régularisation d'une situation de fait, car un accord tacite, d'autant plus étroit qu'il n'avait d'autre base que notre sympathie mutuelle, nous facilitait une collaboration officieuse que nous nous félicitons

de voir devenue officielle.

Enfin, dirigeant maintenant le Basket féminin, une entente nous est apparue souhaitable avec la Fédération Féminine Française de Gymnastique et d'Education Physique.

C'est maintenant chose faite et nous sommes persuadés que les joueuses y trouveront des possibilités nouvelles dont elles pourront, de part et d'autre, tirer des avantages certains.

ACCORD F. F. B. B. - F. G. S. P. F.

La Fédération Française de Basket-Ball, membre du Comité National d'Education Physique et des Sports, seul organisme français affilié à la Fédération Internationale de Basket-Ball Amateur, et régissant le Basket-Ball en France, dans les Colonies et les Pays protectorat, représentée par :

M. Marie-Eugène BOUGE, *Président.*

M. Charles BOIZARD, *Secrétaire général.*

Et la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, 5, place Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris représentée par :

M. François HÉBRARD, *Président.*

M. Armand THIBAudeau, *Secrétaire général.*

Ont décidé, dans l'intérêt commun des Sociétés pratiquant le Basket-Ball et en vue d'entretenir des relations sportives amicales, de conclure l'accord suivant :

La Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France reconnaît et accepte d'appliquer et de faire appliquer par ses groupements affiliés, tous les règlements techniques de la Fédération Française de Basket-Ball et de la Fédération Internationale de Basket-Ball Amateur.

Dans les relations inter-fédérales, ce sont les règlements généraux de la Fédération Française de Basket-Ball qui auront force de loi.

En conséquence, ses groupements pourront rencontrer les sociétés de la Fédéra-

tion Française de Basket-Ball en matches amicaux.

Les rencontres amicales, qui font l'objet du présent accord, sont toutes celles pourront avoir lieu entre un club de la Fédération Française de Basket-Ball et un club de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, à l'exclusion des Championnats, Coupes et Challenges.

Les Sociétés appartenant à l'une des Fédérations contractantes, pourront adhérer à l'autre.

Les clubs affiliés aux deux groupements, jouiront dans chacun d'eux, des mêmes droits que les autres sociétés du dit Groupement.

La Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France s'engage à ne fixer la date de ses épreuves nationales — qui, en aucun cas, ne pourront porter le titre de Championnats — qu'en accord avec la Fédération Française de Basket-Ball.

Les deux Fédérations inviteront, d'une façon très pressante, leurs Comités régionaux, à élaborer leur calendrier, en complet accord, de manière que les épreuves ne puissent pas se gêner. Les ententes pourront être conclues entre les Comités Régionaux, dans le cadre de l'entente interfédérale, après approbation des textes par les deux Fédérations.

En ce qui concerne les épreuves autres que les matches amicaux susvisés, seuls les organismes directeurs des deux Fédé-

rations, sont qualifiés pour les autoriser d'un commun accord.

Les deux Fédérations contractantes s'engagent à ne pas admettre dans leur sein, tout membre, société ou joueur qui, ayant quitté l'une ou l'autre d'entre elles.

a) Solliciterait son adhésion alors qu'il n'est pas démissionnaire de la Fédération à laquelle il appartenait, et sans l'autorisation de cette dernière ;

b) Aurait été frappé d'exclusion, pour faute entachant l'honneur ou pour faute contre la discipline sportive.

Le présent accord est conclu pour une période d'une année, et renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, à charge par celle des Fédérations contractantes qui voudrait y mettre fin, d'aviser l'autre, au moins trois mois avant la fin de la période annuelle en cours.

Il serait résolu immédiatement et de plein droit, en cas d'inexécution d'un élément constatée, d'une clause quelconque des présentes.

Pour donner aux dispositions qui précèdent leur plein effet, il est décidé qu'elles s'appliqueront de plein droit, aux Comités Régionaux des deux Fédérations, qui en seront avisés par la Fédération Française de Basket-Ball et la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, ainsi que des mesures prises en vue de leur application.

Fait à Paris, le 15 novembre 1938.

DANS LE NORD

Malgré un mauvais départ, l'Excellence est déjà en ébullition

Comme tous les autres, le Championnat du Nord eut son faux départ dû aux fâcheux événements que nous n'avons pas encore oubliés, mais le signal définitif de l'envolée fut marqué par un sérieux incident qui faillit en faire une compétition boîteuse et, s'il n'en est rien, il faut en rendre grâce à l'esprit de décision et à l'autorité des dirigeants de la L.N.B.B.

L'arbitre désigné n'étant pas présent, par suite d'un concours de circonstances trop longues à énumérer, le match Somain-Liévin n'eut pas lieu et ce, malgré la présence de deux arbitres officiels sur le terrain. Il y avait là une faute indéniable des deux clubs, la commission compétente fut saisie de l'incident mais, avant même que les conclusions du rapporteur, M. Pontié, fussent connues, la Saint-Amé de Liévin déclara forfait de toutes ses équipes dans les épreuves nordistes.

Le Bureau de la Ligue ne pouvait s'in-

cliner ainsi devant ce geste, aussi inattendu qu'inamical, qui laissait un vide dans le calendrier d'excellence alors que nous possédions des équipes dignes d'y tenir leur place. Le C. S. S. S. de Courchelettes, ayant joué la finale du barrage pour l'accession en Division d'Excellence nordiste devant l'U.S. Wasquehal, se trouva donc tout désigné pour prendre la place du défaillant liévin.

Les jeunes Courchelettois tinrent d'ailleurs à prouver rapidement qu'ils ne seraient guère dépaysés parmi les ténors ; battus par les Tourquennois, ils viennent de mettre à profit la dernière journée pour vaincre nettement l'U.S. Somain, à Somain même.

Cet incident liquidé, le Championnat d'Excellence a repris son cours avec l'apprité qui fut la caractéristique de la saison dernière. Les Olympiens lillois ont bien réussi, jusqu'à ce jour, à résister

victorieusement aux assauts de leurs adversaires, parfois bien difficilement, mais, derrière, la grande bagarre est déclenchée et, après trois journées, nous trouvons trois équipes en deuxième position, à un point des leaders. Ce sont l'U. S. Tourcoing, l'A. Plouys Watrelos et l'U.S. Wasquehal.

Les Broutteux tourquennois n'ont subi qu'une défaite des mains des Lillois tandis que le Plouys fut battu sur son propre terrain, d'extrême justesse, par l'A. Dorignies qui avait mal débuté en perdant ses deux premiers matches. Les nouveaux promus de Wasquehal sont la révélation de la saison et s'annoncent comme des spécialistes des victoires à l'arraché, ce qui situe parfaitement leur excellent moral. Battus par le Plouys, ils remportèrent un probant succès à Dorignies et triomphèrent chez eux de Mer-ville.